
Adresse de la société populaire de Pithiviers, qui se félicite de la République qui triomphe sur les trames ourdies par les étrangers, les aristocrates et les mécontents, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Pithiviers, qui se félicite de la République qui triomphe sur les trames ourdies par les étrangers, les aristocrates et les mécontents, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 439-440;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0439_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

porté atteinte à la liberté, à l'égalité, à la République une, indivisible, impérissable, et à la sainte Montagne qui l'a fondée ».

COCATRIX (*secrét.*), GILBON (*présid.*),
THÉVENEAU (*secrét.*).

s'

[*La Sté popul. de Pont-sur-Seine* (1), à la *Conv.*; 1^{er} germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

La Société populaire séante à Pont-sur-Seine, district de Nogent, département de l'Aube, s'empresse de vous offrir le juste tribut d'admiration et de reconnaissance qu'elle doit à vos travaux immortels et particulièrement à votre vigilance et à la fermeté des mesures que vous venez de prendre sur la conspiration nouvellement découverte. Législateurs, frappez et frappez promptement ce moderne Catilina. Qu'une vengeance éclatante étonne et comprime tout insensé qui voudrait les imiter; que le coup retentisse dans le cœur des rois; qu'il éveille les peuples, et que l'homme enfin reconnoisse qu'il n'est point de bonheur social s'il n'est fondé sur l'Égalité, sur la Liberté, sur la Justice. Restez à votre poste, Citoyens représentants, jusqu'à ce que la vérité triomphe du mensonge et de l'hypocrisie, jusqu'à ce que le crime soit à jamais étouffé par la vertu. La Société populaire de Pont vous secondera de ses foibles moyens. Elle est debout pour le maintien de la République, pour surveiller et dénoncer les traîtres sous quelque masque qu'ils se couvrent ».

THORAILLES, CHENUAT, MORIN (*présid.*), CHARCOT, VAILLANT, VERMOT, BELLEMÈRE (*secrét.*).

t'

[*La Sté popul. de Pontoise*, à la *Conv.*; 1^{er} germ. II] (3).

« Citoyens représentants,

La liberté est donc encore une fois victorieuse ! La République n'est pas anéantie ! Malgré la profondeur de leur perfidie, les conjurés sont découverts, leurs noirs desseins sont confondus, le supplice les attend, ils périront les monstres ! Pour porter au peuple des coups plus sûrs, ils affectoient de paraître ses plus zélés partisans, ses plus ardents amis. Couverts du masque d'un patriotisme exalté, ils assassinoient la patrie. Citoyens législateurs, vous l'avez sauvée par la sagesse et l'énergie de vos mesures. Agréez-en nos félicitations et le témoignage de notre vive reconnaissance.

Nous avons tous frémi des dangers immenses dont un génie tutélaire vient de vous préserver. Il étoit temps d'apercevoir et d'arrêter les poignards du crime; ils alloient frapper la vertu jusques sur la cime de la Montagne sainte. C'en étoit fait de la représentation nationale, c'en étoit fait de la liberté. La guerre civile, la mort, la servitude mille fois plus affreuse en-

core, tel auroit été le résultat funeste des efforts, des travaux et des sacrifices généreux que le peuple a prodigués pour la conquête et la conservation de ses droits. Mais, loin de nous ces idées affligeantes puisque la liberté triomphe, en cette circonstance, du plus grand attentat que l'on ait jamais médité contre elle.

Restez au poste que vous occupez avec tant de dignité, songez que nous sommes tous debout pour la défense de nos représentans, que l'autorité nationale accable de son poids tout ce qui tenteroit de rivaliser avec elle ou d'entraver sa marche. Vous avez mis à l'ordre du jour la justice et la probité. Que la justice soit inflexible contre les traîtres, que la section scélérate qui dépravoit les principes et corrompoit la morale, tombe avec tous ses agens sous le fer vengeur de la loi.

Citoyens législateurs, en arrachant le masque à ces modernes Catilina, en enchaînant leur fureur sacrilège, comme le consul de Rome, vous avez sauvé la République; comme le grand homme, vous méritez le titre glorieux et touchant de Pères de la Patrie. Nous vous le donnons avec enthousiasme et tous les vrais républicains de la France applaudiront à cette idée. Vive la Convention Nationale, vive la Montagne, Vivent les Pères de la Patrie ! S. et F. ».

NÉEL (*présid.*), LEPETIT (*secrét.*) [nom illisible de l'autre secrét.].

u'

[*La Sté popul. de Rambouillet*, à la *Conv.*; 2 germ. II] (1).

« Législateurs,

La Société populaire de Rambouillet a été saisie d'indignation et d'horreur, au récit des infames complots que des monstres cachés sous le masque imposteur du plus ardent patriotisme, tramoièrent contre la Révolution.

Il existe donc encore de ces êtres vils, indignes du nom d'hommes, qui, pour satisfaire leurs passions personnelles et leur lâche ambition, veulent, en prolongeant le désordre et l'anarchie, nous replacer sous la hache du despotisme ? Qu'ils périssent ! que leur mémoire soit en exécration à tous les vrais amis de la liberté !

Quoi ! c'est au moment où les tyrans réunissent toutes leurs forces pour nous plonger dans les fers, c'est au moment où la république déploie toutes les siennes pour repousser cette horde de brigands et soutenir l'honneur du nom français, c'est lorsque l'union la plus intime et la fraternité, nous sont plus que jamais devenues nécessaires, c'est lorsque l'amour de la patrie enflamme tous les cœurs, c'est enfin au moment où la Convention nationale fait retentir partout ces paroles consolantes : « *la vertu et la probité sont à l'ordre du jour* », c'est alors que des monstres nés pour le malheur de leur pays font entendre ces propositions horribles : *qu'une insurrection éclate ! que la déclaration des droits de l'homme soit voilée !*

Par quels signes plus certains pouvoit se manifester l'abominable conspiration, dont le

(1) Ci-dev^t Pont-le-Roi (Aube).

(2) C. 299, pl. 1048, p. 50.

(3) C. 299, pl. 1048, p. 45.

(1) C. 299, pl. 1048, p. 27.